

**CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE**

**ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE MONOATTRIBUTAIRE**

**REALISATION DE PRESTATIONS DE CONSEILS, D’ASSISTANCE ET DE REPRESENTATION JURIDIQUE POUR LE COMPTE DE L’EPFIF EN MATIERE DE DROIT SOCIAL**

[**Identité du soumissionnaire**

**Adresse**

**Numéro de SIRET]**

**Le cadre de mémoire technique doit être complété par le soumissionnaire**

**Les documents/modèles de documents à communiquer sont à produire en annexes.**

**Avant-propos :**

L’attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que le respect de ce cadre de Mémoire Technique permet de faciliter la bonne compréhension de son offre lors de l’analyse effectuée par le Pouvoir Adjudicateur. **Il est attendu des éléments concis et clairs.**

Il est ici rappelé aux soumissionnaires :

- que les critères de jugement des offres et la pondération associée sont définis à l’article 12 du Règlement de consultation

- que les informations figurant dans ce mémoire technique constituent des engagements unilatéraux de sa part vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur.

Les annexes du Mémoire Technique du Candidat (CV, fiche descriptive des compétences et références etc.) pourront être :

* soit intégrées dans le même fichier à la fin du présent cadre de réponse (export .pdf du présent fichier .doc puis insertion du ou des annexe(s)). Dans ce cas, le soumissionnaire devra prévoir des intercalaires permettant au Pouvoir Adjudicateur d’identifier rapidement chaque annexe
* soit intégrées dans le même fichier après chaque sous-critère du présent cadre de réponse (export .pdf du présent fichier .doc puis insertion après chaque sous-critère du ou des annexe(s))
* soit sous des fichiers séparés. Dans ce cas, le soumissionnaire devra nommer chaque annexe afin de permettre au Pouvoir Adjudicateur d’identifier rapidement chaque annexe.

**Pour rappel du RC :**

*Aucune production ne devra dépasser les 30 pages. Au-delà, il ne sera pas tenu compte des pages surnuméraires pour l’appréciation des critères d’évaluation des offres présentés ci-dessous. Aussi, il ne sera pas tenu compte des productions surnuméraires (au-delà de deux) pour l’appréciation des mêmes critères. Dans l’hypothèse où plus de deux productions seraient annexées au cadre de réponse, il ne sera tenu compte que des deux premières, par ordre de classement dans la présentation de l’offre du soumissionnaire.*

**Sous-critère 1 : Présentation et fonctionnement de l’équipe dédiée permettant d’appréhender son dimensionnement, avec les qualifications, les compétences, les spécialisations et les références de ses membres dans les domaines décrits au C.C.T.P et les modalités de fonctionnement du cabinet dans l’exercice de la prestation. Cette présentation doit renseigner la composition et le fonctionnement interne de l’équipe avec les points suivants :**

1. Composition, fonctionnement interne de l'équipe avec le rôle de chacun, dont le référent. A noter que le candidat s’engage à respecter cette proposition tout le long du marché.

(…)

1. Dimensionnement de l’équipe dédiée

(…)

**Pour les points 3 à 12, le descriptif de chaque point établit les attendus. Les CV sont à annexer à l’offre dans un dossier « CV équipe dédiée ». Les références peuvent être mises hors de ce cadre, dans un dossier « références de l’équipe dédiée ». Si les soumissionnaires ne disposent pas de références ou de peu de références des membres de l’équipe dédiée au présent marché, ils devront prouver par tout moyen qu’ils possèdent la capacité d’exécuter le marché (capacités techniques, professionnelles, certifications…).**

**Le descriptif de la documentation juridique spécialisée est joint en annexe.**

1. CV, expérience, références du **référent** dans les domaines liés à l'administration du personnel, tels que détaillés dans le CCTP

(…)

1. CV, expérience, références du **référent** dans les domaines liés aux relations collectives de travail, telles que détaillées dans le CCTP

(…)

1. CV, expérience, références du **référent** dans les domaines liés aux relations individuelles de travail, telles que détaillées dans le CCTP

(…)

1. CV, expérience, références du **référent** en matière de droit pénal du travail

(…)

1. CV, expérience, références du **référent** **spécialisé** en matière de RGPD appliqué aux problématiques sociales, telles que présentées dans le CCTP

(…)

1. CV, expérience, références du **référent** **spécialisé** en droit pénal général appliqué aux problématiques sociales, telles que présentées dans le CCTP

(…)

1. CV, expérience, références des **membres de l'équipe** dans les domaines liés à l'administration du personnel, tels que détaillés dans le CCTP

(…)

1. CV, expérience, références des **membres de l'équipe** dans les domaines liés aux relations collectives de travail, telles que détaillées dans le CCTP

(…)

1. CV, expérience, références des **membres de l'équipe** dans les domaines liés aux relations individuelles de travail, telles que détaillées dans le CCTP

(…)

1. CV, expérience, références des **membres de l'équipe** en matière de droit pénal du travail

(…)

**Sous-critère 2– Outils et méthodologie de travail**

**Pour les points 13 à 20, les éléments doivent être fournis dans le présent cadre de réponse.**

1. Documentation juridique spécialisée et mise à jour dans les domaines d'intervention listés.

(…)

1. Proposition pratique et pertinente pour un "suivi EPFIF" personnalisé.

(…)

1. Description des modalités de traitement des mouvements d'associés et collaborateurs chargés de l'exécution du marché.

(…)

1. Modalités de collaboration et moyens mis en œuvre de l'assistance juridique téléphonique avec délai normal et avec délai urgent

(…)

1. Modalités de collaboration et moyens mis en œuvre des consultations écrites avec délai normal et avec délai urgent

(…)

1. Modalités de collaboration et moyens mis en œuvre des observations sur un projet d'acte ou validation d'un document produit par l'EPFIF avec délai normal et avec délai urgent

(…)

1. Modalités de collaboration et moyens mis en œuvre de la rédaction d'un acte avec délai normal et avec délai urgent

(…)

1. Proposition de formations sur l'actualité juridique sociale et/ou sur des thématiques d'actualité sociale

(…)

**Sous critère n° 3 : Qualité des productions contentieuses et non contentieuses**

**Les productions des points 21 à 23 sont à joindre en annexe.**

1. Production contentieuse
2. Production non-contentieuse
3. Production contentieuse ou non-contentieuse intégrant une dimension pénale ou une dimension liée à l'application du RGPD appliqué à une/des problématique/s sociale/s, telles que présentées dans le CCTP

**Sous critère n° 4 : Note détaillée assurant de la bonne compréhension des missions du CCTP**

La note doit attester la bonne compréhension :

* des problématiques liées aux mutations de l'organisation du travail (nouveaux outils numériques de travail, dématérialisation des procédures, travail à distance, encadrement…)

(…)

* du fonctionnement social d'un EPIC avec diversité de statuts de ses collaborateurs.

(…)

* de la sociologie de l'EPFIF et des enjeux de santé, sécurité, conditions de travail et QVT

(…)

* des spécificités liées à une activité d'intérêt général

(…)

* des problématiques associées aux relations collectives de travail en l'absence d'adhésion à convention collective

(…)

* des problématiques associées aux relations collectives de travail en l'absence de représentation syndicale

(…)

* des problématiques liées à une structure multi-sites

(…)

* des problématiques liées à l'application du RGPD

(…)

* des problématiques liées au risque pénal

(…)

**Sous-critère 5 :** **Exemple de support de formation à annexer à l’offre permettant d’évaluer la qualité des actions de sensibilisations et de formations proposées sur les thématiques du droit social, des évolutions sociales et de la veille juridique**

* Pertinence et richesse du contenu pédagogique : Adéquation des contenus aux besoins identifiés, intégration des dernières réformes sociales et de la jurisprudence actuelle, capacités à adapter le contenu en fonction du public (RH, managers, représentants du personnel, etc.) et modalités de co-construction ou de diagnostic préalable des besoins

(…)

* Méthodologie pédagogique et qualité des supports : clarté des méthodes pédagogiques, supports fournis et outils interactifs proposés

(…)